

DECLARATION DES PERFORMANCES

. DOP 1.2

Dans le cadre de l'application du Règlement N° 305/2011 des Produits de Construction incluant les dispositions à prendre pour le marquage CE de certains éléments de structures en bois :

Je soussigné, Monsieur Michel HAMON
Président de la SAS HAMON

Déclare que la production de «Bois de structure à section rectangulaire classés pour sa résistance» est conforme aux dispositions du contrôle de production en usine de la norme EN 14 081-1 : 2005 + A1 : 2011 pour une utilisation en structure pour les bâtiments et les ponts.

<u>Caractéristiques essentielles</u>	<u>Performances</u>	<u>Spécifications techniques harmonisées</u>
Résistance mécanique	C 18	EN 1912 : 2012 + EN 338 : 2009

L'organisme notifié QUALISUD – 1017 route de Pau - 40800 AIRE SUR L'ADOUR identifié 1973 à établi le certificat du système de Contrôle de Production en Usine référencé

1973 – CPR – 133

et incorporé en annexe de la présente déclaration.

Fait à MERDRIGNAC, le 25 Janvier 2022

**Le Président,
Michel HAMON**

